



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

radio

Question écrite n° 119052

Texte de la question

M. Marc Francina attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les questions d'attribution de fréquences aux radios par le CSA. En effet, la totalité de la population française n'a toujours pas accès à l'ensemble des radios délivrant de l'information politique et générale. En effet, les radios dites « périphériques » (RTL, Europe 1, RMC Info et France Inter) ne sont pas diffusées sur tout le territoire français, créant ainsi une situation discriminatoire au regard de l'accès à l'information. Ainsi, les auditeurs du Chalais ne peuvent malheureusement pas écouter RTL, qui est pourtant la première radio nationale en terme d'audience, d'auditeurs et de durée d'écoute. En conséquence, il le remercie de bien vouloir lui préciser s'il dispose, en qualité d'autorité de tutelle, de la possibilité d'intervenir auprès du Conseil supérieur de l'audiovisuel afin que ce dernier procède à un rééquilibrage dans l'attribution des fréquences radiophoniques. Il souhaiterait également savoir ce qu'il envisage pour améliorer la diffusion FM de ces radios afin qu'elles puissent disposer d'une couverture véritablement nationale.

Données clés

Auteur : [M. Marc Francina](#)

Circonscription : Haute-Savoie (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119052

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1678